

Résolution présentée par la délégation de
LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne La création d'un fonds monétaire qui subviendra aux besoins des ex-colonies, financé par les pays colonisateurs

L'Assemblée générale,

Outrée des difficultés que rencontrent ces pays, engendrées par les conséquences des agissements des nations colonisatrices,

Précisant que 660 millions d'individus sur Terre vivent en dessous du seuil de pauvreté, établi, par la Banque mondiale, à 1.90 dollars par jour,

Inquiète des conditions de vie et de la santé de ces populations qui ne se développent pas aussi rapidement que les pays européens, mais également de l'avenir assuré aux générations futures,

Rappelant que ces colonisateurs nous ont pillés, maltraités et dirigés durant de trop longues années, la plupart de nos pays ont d'ailleurs vu naître des régimes dictatoriaux à cause des dégâts laissés par les colons,

Constatant que si nous obtenons plus de moyens, nous pourrions faire tourner notre économie de manière prospère et par conséquent empêcher tout risque de vagues migratoires trop importantes, ce qui serait bénéfique autant aux suprématies qu'à nos pays,

Décide - que les pays colonisateurs doivent verser chaque année 5% de leur PIB dans ce fonds et en contrepartie les nations possédant un grand nombre de matières premières feront des réductions sur celles-ci pour les donateurs;

 - de donner à chaque pays anciennement sous une emprise colonialiste les moyens économiques nécessaires pour améliorer les conditions de vie de sa population;

 - qu'en contrepartie, lorsque les pays démunis obtiendront une économie stable, ils feront tout pour inciter leurs citoyens à ne pas quitter le pays.

Le texte français fait foi.

